



INSTITUT
DE CERTIFICATION DES AUDITEURS

CRITERES DE RECEVABILITE CERTIFICATION D'AUDITEURS ICA ENVIRONNEMENT

Les critères généraux figurent dans l'ISO 19011 en particulier ceux relatifs aux qualités personnelles et à l'aptitude au management.

1 - CERTIFICATION INITIALE

Formation initiale (Cf. Note 1)	BAC ou équivalent	> BAC (diplôme universitaire ou formation qualifiante)
Expérience Professionnelle (Cf. Note 2)	5 ans dont 2 ans dans des activités liées au management de l'environnement (Cf. Note 3)	4 ans
Formation à la norme ISO 14001 : 2004	3 jours consécutifs au minimum (totalisant 20 heures) (formation optionnelle, voir liste des formations enregistrées)	
Formation à l'audit environnement	Formation obligatoire de 5 jours consécutifs minimum (totalisant 35 heures) La formation doit avoir été préalablement enregistrée par l'ICA (Cf. Note 7) et suivie dans les 3 années [36 mois] précédant la candidature (Cf. Note 4)	
Expérience pratique de l'audit	Le candidat doit avoir effectué 4 audits (Cf. Note 5) environnementaux d'une durée totale cumulée de 20 jours, dont au moins 2 audits selon ISO 14001 : 2004.	

Les audits environnementaux devront avoir été effectués au sein d'une période de 3 années [36 mois] :

- a) précédant la candidature pour les candidats possédant l'expérience d'audit requise,
ou
b) suivant le succès à l'examen oral pour les candidats ayant une expérience de l'audit incomplète,

Les audits environnementaux pris en compte peuvent être :

- les audits de SME (Cf. Note 6),
- les audits de conformité réglementaire,
- les audits d'acquisition,
- les audits spécifiques à un impact (eau, sol, air, déchets...).

2 - MAINTIEN ET RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION

L'auditeur doit avoir effectué 6 audits (Cf. Note 5) selon ISO 14001 : 2004 d'une durée totale cumulée de 20 jours pendant la période de certification [3 ans, soit 36 mois].

Dans tous les cas, il ne doit pas s'écouler plus de 18 mois entre 2 audits successifs.

L'auditeur doit également :

- fournir les justificatifs de maintien des connaissances par des formations, la participation à des colloques...,
- établir un relevé annuel d'activité d'audit.

Une révision importante de la norme ISO 14001 : 2004 entraîne le passage obligatoire d'un test de connaissance ICA sur la norme ISO 14001 révisée.

NOTES EXPLICATIVES

- (1) Y compris diplôme/certificat reconnu d'un niveau équivalent selon la nomenclature officielle des niveaux de formation.
- (2) Durée continue ou partielle cumulée (avec justificatifs dans ce dernier cas).
- (3) L'expérience de 2 ans dans des activités liées au management environnemental doit avoir été réalisée dans les 5 ans qui précèdent la candidature : avoir mis en œuvre des dispositions d'un système de management de l'environnement dans une ou plusieurs entreprises ayant un système de management environnemental établi sur la base des référentiels ISO 14001 : 2004 ou équivalent. Cette expérience peut comprendre une formation longue (> 6 mois) de type DESS, Mastère, etc.
- (4) **a** - Les formations à l'audit environnement antérieures de plus de 3 années à la demande de certification seront acceptées à condition que les candidats aient eu une activité d'audit continue depuis cette formation.
- b** - Les formations à l'audit environnement non-enregistrées par l'ICA seront acceptées à la condition d'avoir été estimées acceptables par l'ICA sur la base de la fourniture du programme détaillé de la formation, l'ICA se réservant le droit de demander des informations complémentaires.
- c** - Le candidat dispensant régulièrement des formations à l'audit de système de management environnemental, en fournissant le programme des formations dispensées et la liste des sessions organisées et à sa demande, pourra éventuellement être dispensé d'avoir reçu cette formation, sur décision du Comité de Certification.
- (5) Ces audits comprennent la préparation à l'audit, l'exécution proprement dite de l'audit et la préparation du rapport d'audit.
- Au cours de chaque audit, l'ensemble des éléments du référentiel devra avoir été examiné.
- La durée minimale totale d'un audit doit être de 2 jours dont au moins 50% sur site. La durée sur site comprend les réunions d'ouverture et de clôture de la phase d'audit (entretien) proprement dite. Elle exclut la préparation de l'audit (revue des documents de système de management de l'environnement, élaboration du plan d'audit...) et la rédaction du rapport d'audit même si ces opérations sont effectuées dans les locaux de l'organisme audité.
- Il pourra être demandé au candidat de fournir des rapports d'audit ou d'autres éléments de preuve de leur exécution.
- Les audits d'un même système de management de l'environnement doivent avoir été effectués de façon continue (c'est à dire sans intervalle entre l'audit des différents éléments du système de management de l'environnement).
- Les audits pris en compte sont les audits indépendants c'est-à-dire où les auditeurs et les audités relèvent d'une direction et d'un système de management de l'environnement indépendants les uns des autres.
- Par exemple :
- audit d'une usine ou d'un établissement par le siège social,
 - audit d'une usine ou d'un établissement par un autre établissement ou usine,
 - audit d'un fournisseur par un client,
 - audit de certification par une tierce partie,
 - un consultant effectuant un audit indépendant (audit d'une entité à laquelle le consultant n'a pas dispensé lui-même de conseils). Exemple : audit à blanc ou de pré-certification à condition que le consultant n'ait pas participé lui-même à la mise en place du système de management de l'environnement.
- Les audits (ou diagnostics) en vue de ou avant mise en place d'un système de management de l'environnement ne sont pas acceptés.
- Note : Il ne doit pas y avoir plus de 2 audits d'un même organisme par période de 12 mois. En outre, les audits doivent avoir été effectués dans au moins 3 organismes différents.
- (6) Normes ou référentiels traitant des mêmes éléments de système de management de l'environnement que ISO 14001 :2004. Les candidats faisant état d'autres référentiels doivent adresser une copie de ceux-ci avec un tableau de comparaison avec ISO 14001 :2004, pour examen et décision
- (7) Liste disponible auprès de l'ICA et sur www.afaqcompetences.org

ica@afnor.org
www.afaqcompetences.org